Nations Unies

S/PV.7772



Conseil de sécurité

Soixante et onzième année

Provisoire

7772e séance

Jeudi 15 septembre 2016, à 10 heures

New York

Président :	M. McCully/M.van Bohemen	(Nouvelle-Zélande)
Membres :	Angola	M. Gimolieca
	Chine	M. Shen Bo
	Égypte	M. Aboulatta
	Espagne	M. González de Linares Palou
	États-Unis d’Amérique	Mme Power
	Fédération de Russie	M. Churkin
	France	M. Delattre
	Japon	M. Bessho
	Malaisie	M. Ibrahim
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d’Irlande du Nord	M. Rycroft
	Sénégal	M. Ciss
	Ukraine	M. Yelchenko
	Uruguay	M. Bermúdez
	Venezuela (République bolivarienne du)	M. Arcia Vivas

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

16-28846 (F)





La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l’ordre du jour

L’ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Le Président (*parle en anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l’examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je tiens à souhaiter chaleureusement la bienvenue au Secrétaire général, S. E. M. Ban Ki-moon, et je lui donne la parole.

Le Secrétaire général (*parle en anglais*) : Je remercie le Ministre des affaires étrangères, M. McCully, d’avoir organisé la présente séance à un moment d’une importance cruciale. Avant toute chose, je voudrais souhaiter *Eïd Adha Mubarak* à tous les musulmans, qui l’ont célébrée cette semaine.

Je tiens également à adresser une fois de plus mes vœux de prompt et plein rétablissement à l’ancien Président israélien Shimon Pérès, qui a œuvré inlassablement en faveur de la paix entre Israéliens et Palestiniens.

Il y a 23 ans, presque jour pour jour, le premier Accord d’Oslo était signé entre Israël et l’Organisation de libération de la Palestine. Malheureusement, nous sommes plus éloignés que jamais de ses objectifs. La solution des deux États risque d’être remplacée par la réalité d’un seul État en proie à la violence et à l’occupation perpétuelles. Malgré les avertissements de la part de la communauté internationale et de la région, les dirigeants des deux camps n’ont pas su prendre les mesures difficiles nécessaires à la paix.

Hier encore, des militants à Gaza ont tiré une nouvelle roquette sur Israël, ce que je condamne. En riposte, Israël a tiré quatre missiles sur des cibles à Gaza. Une fois de plus, je réaffirme que de telles attaques et la réaction qu’elles provoquent ne servent pas la cause de la paix. Rien que ces deux dernières semaines, des plans ont été présentés pour la construction de 463 nouveaux logements dans quatre colonies de la zone C de la Cisjordanie occupée. Les données officielles israéliennes indiquent que le deuxième trimestre 2016 a enregistré le plus grand nombre de mises en chantier en trois ans. La politique poursuivie depuis des décennies, qui a permis d’installer plus de 500 000 Israéliens sur le territoire palestinien, est diamétralement opposée à la création d’un État palestinien.

Malheureusement, la période à l’examen a également vu la poursuite des déclarations faites de part et d’autre qui ne font que perpétuer un climat de méfiance. Je suis troublé par la récente déclaration du Premier Ministre israélien décrivant ceux qui s’opposent à l’expansion des colonies comme des partisans du nettoyage ethnique. C’est inacceptable et c’est scandaleux. Je veux être absolument clair : les colonies sont illégales au regard du droit international. L’occupation, étouffante et oppressive, doit cesser. La communauté internationale, y compris le Conseil de sécurité et le Quatuor pour le Moyen-Orient, considère universellement l’expansion des colonies de peuplement comme un obstacle à la paix.

Je continue d’être atterré par le fait que les parties palestiniennes choisissent de louer des actes ignobles, tels que l’attaque terroriste de 1972 contre les athlètes israéliens aux Jeux olympiques de Munich. La glorification du terrorisme est une honte, et les dirigeants palestiniens doivent y mettre fin.

Alors que les Palestiniens se préparent à organiser les premières élections locales en plus de 10 ans, nous constatons que le processus électoral et la crédibilité des institutions élues sont de plus en plus menacés, notamment suite à des attaques à motivation politique et à un nombre croissant de décisions contestables. Je suis particulièrement préoccupé par la décision prise la semaine dernière par la Haute Cour palestinienne de suspendre tous les préparatifs alors que les délibérations sur une pétition visant à annuler les élections se poursuivent. Les élections locales en Cisjordanie et à Gaza, si elles sont organisées dans le respect des normes internationales, pourraient être un moyen important de revitaliser la démocratie palestinienne et un premier pas vers la promotion de l’unité nationale. Les efforts régionaux visant à encourager la réconciliation et à soutenir les forces politiques modérées peuvent également jouer un rôle constructif.

En ce qui concerne Gaza, des progrès ont été réalisés au cours des deux années qui se sont écoulées depuis la conclusion du cessez-le-feu en 2014. Des maisons, des hôpitaux, des écoles et des infrastructures essentielles ont été remis en état grâce à la générosité des donateurs et à la bonne coopération entre Israël, l’Autorité palestinienne et les Nations Unies.

Dans le même temps, il y a toujours 65 000 personnes déplacées. Il faut davantage d'aide pour reconstruire près de 5 000 maisons détruites. Il faut davantage de coordination pour accélérer les travaux de reconstruction en cours. Depuis 2014, le Mécanisme pour la reconstruction de Gaza a facilité l'entrée de plus de 1,5 million de tonnes de matériaux de construction et a contribué considérablement à stimuler les importations vers Gaza, ce qui a eu une incidence positive sur le secteur privé.

Israël a des préoccupations légitimes en matière de sécurité, liées à la contrebande ou à la saisie de ces matériaux. Cependant, le Mécanisme est placé sous un contrôle strict et toutes les parties continuent de s'assurer que des dispositions de contrôle adéquates sont en place pour que l'aide parvienne effectivement aux bénéficiaires. J'encourage Israël et l'Autorité palestinienne à poursuivre leur coopération avec les Nations Unies et à faciliter l'importation de matériaux de reconstruction qui sont essentiels pour que les gens puissent reconstruire leur vie, tout en veillant à ce que ces matériaux ne soient pas détournés à des fins militaires.

En plus de la reconstruction, les besoins humanitaires à Gaza sont immenses. À Gaza, plus de 1,3 million de personnes sur une population totale de1,9 million d'habitants ont besoin d'une aide humanitaire. Il est essentiel de continuer à garantir l'accès humanitaire et le financement des services en faveur de la population palestinienne à Gaza. Dans ce contexte difficile, l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) continue de se heurter à de graves difficultés financières. J'en appelle à la générosité des États Membres pour que l'UNRWA puisse mener ses activités d'une manière efficace et prévisible.

S'agissant de la situation globale, Gaza demeure sous blocus et est une bombe à retardement. L'instabilité et le risque d'escalade de la violence sont omniprésents. L'accumulation persistante d'armes et la poursuite des activités militantes par le Hamas et d'autres groupes radicaux maintiennent les deux parties de part et d'autre de la frontière dans un état d'alerte constant. Les privations humanitaires persistantes imposées à près de 2 millions d'habitants de Gaza brisent les rêves et les ambitions, tout en alimentant l'instabilité et l'extrémisme.

Les divisions politiques destructrices entre les Palestiniens ne font qu'aggraver la situation humanitaire et entraver le développement, et l'absence d'un gouvernement d'unité nationale, adhérant à des principes permettant d'instaurer la paix, fait obstacle à la fin de l'occupation et à la création d'un État palestinien souverain. Dans son rapport de juillet (S/2016/595, annexe), le Quatuor a souligné que ces aspects complexes d'ordre politique, socioéconomique et e sécuritaire à Gaza faisaient partie des tendances négatives qui sapent les espoirs de paix. Des progrès durables à Gaza passent impérativement par l'unité des Palestiniens, la fin de l'accumulation illicite des armes et des activités militantes et la levée totale des restrictions imposées aux mouvements et à l'accès, conformément à la résolution 1860 (2009).

S'agissant du Golan, je reste préoccupé par les violations persistantes de la ligne de cessez-le-feu et par les combats dans les zones de séparation et de limitation. Ces incidents portent atteinte à l'Accord sur le dégagement de 1974 et mettent en péril le cessez-le-feu conclu par Israël et la Syrie. En particulier, des coups de feu tirés récemment par les Forces armées arabes syriennes ont touché le Golan occupé par Israël. Dans les deux cas, les Forces de défense israéliennes ont riposté par des frappes aériennes. J'exhorte Israël et la Syrie à respecter les dispositions de l'Accord sur le dégagement et à faire preuve de la plus grande retenue.

Dans quelques jours, le Comité spécial de liaison pour la coordination de l'assistance internationale aux Palestiniens se réunira ici à New York. J'encourage les deux parties à privilégier une réorientation positive des politiques, dans le sens de la transition vers le renforcement de l'autorité civile palestinienne dans la zone C, tel qu'envisagé dans les accords antérieurs. À cette fin, je me félicite de l'accord conclu récemment par les parties sur les dettes d'électricité et la création d'un nouveau marché de l'énergie, qui permettra de transférer la responsabilité de la gestion de l'infrastructure énergétique au Gouvernement palestinien. Ces mesures, qui reflètent les intentions exprimées à Oslo, sont essentielles à la viabilité d'un futur État palestinien.

Dans le même temps, les acteurs internationaux doivent poursuivre leurs efforts en vue de parvenir à une fin négociée de l'occupation – qui entre dans sa cinquantième année – et à la création d'un État palestinien viable, démocratique et vivant en paix avec Israël, chaque État respectant les liens historiques et religieux de l'autre avec cette terre sainte. Sur la base de son rapport (S/201Y6/595, annexe), le Quatuor continuera

à jouer son rôle pour promouvoir un consensus à cette fin.

Je tiens à remercier le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, M. Nickolay Mladenov, de son engagement sans faille et de son dialogue constant avec les parties dans un contexte qui demeure difficile. Dans l'intérêt de la paix régionale, voire mondiale, nous devons intensifier nos efforts pour encourager les dirigeants israéliens et palestiniens à prendre les mesures difficiles qui s'imposent afin d'inverser la tendance destructrice actuelle qui nous conduit vers la réalité d'un État.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général de son exposé.

Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de Ministre des affaires étrangères de la Nouvelle-Zélande.

Il est extrêmement décevant d'admettre que les observations que je vais faire et que d'autres feront aujourd'hui auraient pu être faites avec la même vigueur et la même pertinence à n'importe quel moment au cours des deux années et demie qui se sont écoulées depuis que les négociations entre Israël et les Palestiniens ont été suspendues. Nous exprimons tous notre consternation et notre indignation face aux violences qui touchent des Israéliens et des Palestiniens ordinaires, et pourtant, des personnes innocentes continuent de perdre la vie. Nous condamnons tous les colonies de peuplement, et pourtant, elles continuent de s'étendre. Nous ne cessons d'encourager les deux parties à faire des compromis et à trouver un moyen de parvenir à la paix et pourtant, les discours et les incitations virulents prévalent. La communauté internationale fait ce qu'elle peut pour appuyer les parties en vue de la reprise des négociations et pourtant, en dépit des efforts déployés par de multiples acteurs, une solution demeure hors d'atteinte. Nous proclamons tous notre engagement ferme en faveur de la solution des deux États comme étant la seule option viable, et pourtant, le Conseil reste les bras croisés alors que la solution des deux États est fragilisée. Il y a eu quelques faits positifs, comme l'accord conclu cette semaine entre Israël et l'Autorité palestinienne pour régler le problème de la dette des Palestiniens envers Israël Electricity Corporation. Toutefois, le tableau brossé par le Secrétaire général dans son exposé devrait tous nous inquiéter.

La Nouvelle-Zélande se considère à la fois comme un ami des Israéliens et des Palestiniens. Nous n'appartenons pas à cette région troublée. Nous n'avons pas de passif ou d'intérêts personnels. Nous nous efforçons d'apporter une perspective juste et équilibrée à l'examen de cette question complexe et difficile. Aujourd'hui, nous souhaitons dire aux deux parties qu'elles sont très loin de répondre aux attentes de la communauté internationale et qu'il est temps qu'elles prennent du recul et réfléchissent à nouveau à ce qu'elles doivent faire pour préserver la perspective d'une solution négociée des deux États. Il est également temps que le Conseil de sécurité et la communauté internationale le leur disent et se décident à prendre des mesures pratiques pour les aider à aller de l'avant.

Les événements récents concernant les colonies israéliennes sont une source de profonde préoccupation. L'annonce le 31 août du feu vert donné à la construction de 463 logements en Cisjordanie, dont 284 supplémentaires, va à l'encontre de l'engagement pris par Israël de dialoguer avec les Palestiniens pour parvenir à un accord. Depuis le début de l'année, les plans concernant la construction de 2 623 logements ont progressé, et 756 unités ont été légalisées rétrospectivement. Aucune explication ne changera quoi que ce soit au fait que ces actes constituent des violations des obligations internationales d'Israël et qu'ils ont de profondes répercussions sur le processus de paix.

La partie palestinienne ne répond pas non plus aux attentes que nous devrions tous avoir. Les actes de violence contre des citoyens israéliens continuent d'être cautionnés. Les premières élections locales organisées depuis une décennie – occasion de trouver des compromis et de renouveler les mandats – semblent avoir été reportées. La réconciliation a été reléguée au second plan, et des roquettes continuent d'être tirées depuis Gaza contre des villes et des bourgades israéliennes.

La conséquence de ces événements est que la solution des deux États – la vision et l'objectif du Conseil de sécurité depuis près de 50 ans – est sur le point de devenir un rêve brisé. J'exhorte les Israéliens qui pensent que ce n'est pas important, que le temps leur sera clément, à se raviser. Si la perspective de la solution des deux États s'effondre du fait de la tournure que prennent les événements, l'attention internationale se reportera sur les deux normes de citoyenneté en vigueur dans le seul État qui subsistera. Aucun ami d'Israël ne souhaite un tel résultat.

En conséquence, je tiens à dire aujourd'hui à mes collègues du Conseil de sécurité que le temps presse. Il y a huit longues années que le Conseil a adopté un projet de résolution sur cette question. L'histoire et la communauté internationale ne nous jugeront pas favorablement. Il est temps que nous exigions plus des parties, que nous leur demandions d'honorer leurs obligations et que nous demandions plus à cet organe, qui est chargé de maintenir la paix et la sécurité internationales.

Si elle salue les autres efforts visant à sortir de ce cycle néfaste, la Nouvelle-Zélande estime que le Quatuor reste l'organe le mieux placé pour canaliser les efforts des autres parties, présenter des rapports et faire des suggestions au Conseil. À cet égard, nous prenons note avec préoccupation des informations transmises hier selon lesquelles le Ministre israélien de la défense a décrété un boycott contre le Coordonnateur spécial, M. Mladenov. Cette mesure, qui aurait été prise parce que le Coordonnateur spécial fait ce que nous lui avons demandé de faire, est éminemment contre-productive.

Nous avons été extrêmement déçus que le récent rapport (S/2016/595, annexe) du Quatuor ait pris autant de retard et qu'une fois publié, ses recommandations n'aient pas été adoptées comme base de l'action future du Conseil. Cela aurait marqué une avancée modeste, et le Conseil n'a même pas été en mesure de se mettre d'accord sur ce point. La Nouvelle-Zélande prévoit de réexaminer ces questions au cours des semaines à venir pour tenter de trouver un moyen de relancer l'action du Conseil sur une question qui a désespérément besoin de son attention.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

Je donne maintenant la parole aux autres membres du Conseil.

M. Aboulatta (Égypte) (*parle en arabe*) : Il y a deux jours, le 13 septembre, nous avons célébré le vingt-troisième anniversaire de ce que nous appelons les Accords d'Oslo entre Palestiniens et Israéliens. Ces accords permettaient une gestion temporaire des affaires palestiniennes pour une période limitée à cinq ans, à partir de 1993, étant entendu que les négociations relatives au statut final devaient se fonder sur la solution des deux États, prévoyant la création d'un État palestinien à l'intérieur des frontières du 4 juin 1967, avec Al Qods Al Charif pour capitale. L'anniversaire de ce document historique devait pousser la communauté internationale, et plus particulièrement le Conseil de sécurité, à se demander si elle a effectivement aidé le peuple palestinien à exercer un minimum de ses droits inaliénables consacrés par le droit international et les résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale. Je soulignerais que je suis certain que notre conscience collective reconnaît très clairement que la réponse à cette question ne requiert pas énormément de réflexion. La réalité sur le terrain parle d'elle-même.

Aujourd'hui, 23 ans après la signature des Accords d'Oslo, au lieu d'avoir assisté à la naissance d'un État palestinien souverain en application du droit international, nous sommes face à un pseudo-État parsemé de colonies illégales qui comptent un demi-million de colons. Les colonies se sont étendues dans le territoire palestinien avec l'appui officiels des autorités d'occupation israéliennes, qui n'ont de cesse depuis des décennies de saisir des terres, de détruire des habitations et d'expulser des Palestiniens en profitant de l'inertie de l'Organisation et du silence du Conseil de sécurité, qui a fini par rendre les armes face à la passivité de la seule super-puissance capable de mettre un terme à cette invasions illégale

Le principe de l'échange de territoires contre la paix, qui est un concept international, démontre si besoin est que la question palestinienne est une question de territoire. La destruction d'habitations, la saisie de terres, la judaïsation de Jérusalem et le mur de séparation sont les causes de ce problème et constituent l'obstacle principal à tout processus de négociation visant à réaliser la solution des deux États.

On aurait tort de s'imaginer que l'impuissance internationale face à de tels agissements, qui sont illégaux et inhumains, est devenue habituelle, et par conséquent acceptable, ou que de nouveaux droits ont été consacrés, autres que celui des Palestiniens à disposer de leur territoire. À cet égard, je réaffirme avec une profonde douleur que nous constatons que cette inertie et cette impuissance sont instrumentalisées pour créer une nouvelle conception de la question palestinienne et faire du peuple palestinien vivant sous blocus à Gaza le responsable de cette situation d'impuissance, ou d'encourager l'acceptation de l'occupation et ses détermination et pratiques visant à changer le fait accompli sur le terrain. Cette excuse est pire que le crime commis.

Le fait que le règlement de la question palestinienne soit retardé depuis si longtemps en raison de l'absence de volonté politique des grandes puissances, ou parce

que la politique d’occupation se poursuit sur le terrain, ne doit pas nous faire oublier le rôle prépondérant que jouent l’ONU et ses organes à cet égard. Cela ne doit pas nous faire dévier de la trajectoire consacrée par les textes et accords internationaux. Il est peut-être nécessaire de rappeler ici – notamment aux organes de l’ONU et aux représentants présents – que les obstacles au règlement de cette question ne constituent pas une excuse pour l’Organisation et ne l’exonèrent ni de sa responsabilité ni de son rôle en tant que garante légale des droits des Palestiniens à travers l’histoire, des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l’Assemblée générale et des décisions prises en vertu du droit international, sans faire de concessions et sans oublier l’équilibre des forces entre les parties. Nous rappelons également que l’Organisation ne doit pas devenir partie à des arrangements politiques qui contreviennent au droit international. Ces arrangements n’auront aucun impact sur les droits légitimes du peuple palestinien, droits qui resteront inaliénables quelque temps que durera crise, même si ces droits ne sont consacrés que sur le papier et dans les accords internationaux.

Malgré le fait que cette crise perdure depuis trop longtemps et qu’Israël refuse de répondre aux appels de la communauté internationale, nous restons déterminés à opter pour la paix. Cela est clairement reflété par l’initiative historique des pays arabes, connue sous le nom d’Initiative de paix arabe, qui montre que ces pays sont disposés à coexister pacifiquement et tout naturellement avec Israël en tant que voisin s’il consent à respecter les principes de base du bon voisinage, à mettre fin à son occupation des territoires arabes et à se retirer des territoires qu’il a occupés en 1967, y compris le Golan syrien et les territoires occupés dans le sud du Liban.

Comme le membres du Conseil peuvent le constater, l’équation est simple et elle n’implique ni incitation ni haine et ne fait aucune référence à la résistance légitime à l’occupation. Elle ne fait qu’exprimer l’aspiration des pays arabes à établir avec Israël des relations naturelles qui garantissent sa sécurité et la légitimité de son existence. Mais nous attendons encore jusqu’à présent une réponse d’Israël à cette initiative lancée depuis des années et nous n’arrivons pas encore à comprendre les raisons qui font qu’Israël l’ignore malgré qu’elle traite directement de questions qui représentent une obsession historique pour ce pays depuis des décennies.

Nous voudrions aussi souligner le caractère erroné des analyses qui tentent de contourner l’Initiative. Les peuples arabes sont autrement plus conscients que cela pour accepter de renoncer aux droits inaliénables du peuple palestinien ou à ceux des peuples syrien et libanais de récupérer leurs territoires occupés.

L’Égypte reste attachée à l’Initiative de paix arabe et continuera d’encourager les initiatives des parties internationales visant à relancer les négociations entre les Palestiniens et les Israéliens, notamment celles française et russe, ainsi que les efforts faits par le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix, M. Nickolay Mladenov.

L’Égypte reste aussi déterminée à œuvrer au plan bilatéral et multilatéral pour réaliser sa vision de la paix dans la région, vision qui a commencé à se cristalliser il y a 37 ans immédiatement après la signature d’un accord de paix entre l’Égypte et Israël et qui est toujours là, pour peu que la volonté de la communauté internationale se manifeste et qu’Israël décide d’opter pour une paix globale et juste pour lui-même et pour les pays de la région.

M. Delatre (France) : Je voudrais commencer en remerciant le Secrétaire général pour sa présence, pour son engagement et pour son intervention. Permettez-moi aussi de saluer l’action sur le terrain des Nations Unies et du Coordonnateur spécial, M. Nickolay Mladenov, auquel je réitère le plein soutien de la France.

Nous nous trouvons à la veille du début du segment ministériel de la soixante et onzième session de l’Assemblée générale, en un moment propice au bilan. Celui de l’année qui vient de s’écouler suscite un constat sans appel. Ce à quoi nous assistons est bien la marginalisation inexorable de la solution à deux États, une solution qui, soyons lucides, se trouve aujourd’hui menacée. La colonisation israélienne constitue l’une des principales menaces à la mise en œuvre d’une solution à deux États. L’entreprise de colonisation mine, en morcelant son futur territoire, la perspective d’un État palestinien. Cette politique de colonisation se décline à travers, notamment, l’annexion de fait de la zone C, les transferts de populations, les entraves à la circulation ainsi que les destructions d’habitations et d’infrastructures humanitaires pour les Palestiniens.

La radicalisation des opinions publiques, les actes de violence, les incitations à la violence et le terrorisme minent gravement, eux aussi, la perspective de voir coexister deux États, un État d’Israël et un État de Palestine, vivant côte à côte en paix et en sécurité.

Des progrès dans la réconciliation palestinienne sont également indispensables et urgents.

Après deux années d'interruption des négociations, la France plaide vigoureusement pour la nécessité d'un accompagnement international renouvelé au processus de paix et à la sauvegarde de la solution des deux États. Il nous faut agir collectivement pour replacer ce conflit au cœur de nos priorités et sortir de l'impasse actuelle, une impasse qui affaiblit l'Autorité palestinienne, hypothèque la sécurité des Israéliens et nourrit la radicalisation des opinions publiques, dans la région et au-delà.

C'est dans ce contexte que la France a présenté aux parties et à ses principaux partenaires une initiative visant à recréer une mobilisation politique collective en faveur du processus de paix. Notre approche se veut à la fois progressive et collective. Progressive car nous savons tous que les conditions d'une relance immédiate des négociations n'existent pas aujourd'hui. Il est de la responsabilité de la communauté internationale d'engager les parties, de revenir à la table des discussions, en recréant autour d'elle un climat favorable et un agenda positif, avec une batterie d'incitations en ce sens. C'est bien le cœur de notre initiative. Approche collective aussi parce que nous veillons à articuler notre initiative à chaque étape avec les efforts existants, notamment ceux du Quatuor et de nos partenaires arabes. En outre, la France a toujours souhaité que le Conseil de sécurité joue, le moment venu, un rôle clef pour accompagner et conforter le processus de négociations.

La conférence ministérielle qui s'est tenue à Paris le 3 juin dernier a marqué une étape décisive. Elle a permis en effet de poser un premier jalon. La communauté internationale a pu confirmer son attachement à la solution des deux États et marquer sa détermination à s'engager collectivement pour recréer les conditions d'une relance des négociations de paix. La France organisera le 19 septembre prochain à New York, en marge de l'Assemblée générale des Nations Unies, une réunion de travail au niveau des hauts fonctionnaires afin d'effectuer un premier point d'étape sur les travaux engagés et d'identifier les mesures qui permettront de préserver la solution à deux États et de faire progresser les conditions d'une reprise du processus de paix. Il va de soi que nous continuerons à impliquer les parties et à les informer de nos travaux dans la plus grande transparence, comme nous l'avons fait à toutes les étapes du processus.

Si nous ne menons pas une action résolue, la solution à deux États va disparaître, laissant peu à peu la place à une situation de fait accompli qui ne garantira jamais un règlement juste et pérenne du conflit et continuera de peser sur les équilibres de la région. La France continuera donc à ne ménager aucun effort pour empêcher cette dérive et recréer une dynamique politique fondée sur la solution à deux États.

Nous ne baisserons jamais les bras et continuerons à travailler d'arrache-pied en ce sens avec l'ensemble de nos partenaires.

M. Bermúdez (Uruguay) (*parle en espagnol*) : Je remercie le Secrétaire général de son exposé. Nous sommes reconnaissants à la présidence néo-zélandaise, et à vous, Monsieur le Ministre des affaires étrangères, M. McCully, d'avoir organisé la présente séance, et nous vous remercions de votre présence au Conseil de sécurité aujourd'hui.

L'Uruguay est préoccupé par l'absence de progrès dans le conflit israélo-palestinien et par les conséquences humanitaires, politiques et sécuritaires pour les deux pays et, en fait, pour la région tout entière. Malheureusement, il n'y a eu ces derniers mois rien de nouveau s'agissant du processus de paix. Nous espérions voir un effet plus grand et une accélération du rythme après la publication du rapport (S/2016/595, annexe) du Quatuor, mais cela n'a pas été le cas. Jusqu'à présent, les parties n'ont pris aucune mesure pour inverser les tendances qui menacent la solution des deux États malgré les recommandations utiles figurant dans le rapport.

En dépit du fait qu'il semble y avoir eu une réduction progressive des actes terroristes et du niveau général de violence, le climat politique demeure inchangé et nous restons au point mort s'agissant d'une reprise possible des négociations bilatérales directes. Ainsi que l'indique, d'ailleurs, à juste titre, le rapport du Quatuor, l'Uruguay considère que la poursuite par Israël de la construction des colonies de peuplement est une menace sérieuse pour la paix. Le fait que, quelques jours seulement après la publication du rapport, Israël ait annoncé sa décision de construire 560 nouvelles maisons en Cisjordanie et 240 à Jérusalem-Est, sans tenir compte des recommandations du rapport, est, à tous égards, un très mauvais signe.

Nous redisons notre préoccupation face à la paralysie prolongée du processus de paix entre Israéliens et Palestiniens et pensons qu'il convient de donner des

signes politiques permettant de sortir de ce cercle vicieux des incompréhensions et des affrontements violents qui remettent en question l'aspiration du peuple palestinien à vivre enfin en paix, après avoir vécu un demi-siècle d'occupation et une grave situation humanitaire, en particulier à Gaza, qui a empiré après chaque escalade armée. L'Uruguay souhaite que les deux peuples soient capables de surmonter leurs divergences et de parvenir à un accord sur les questions essentielles qui les séparent. Aujourd'hui, près de 23 ans après les Accords d'Oslo, qui furent l'occasion d'une reconnaissance mutuelle entre les deux pays et de la définition des bases de travail en vue de la solution prévoyant deux États indépendants, c'est avec un grand regret que l'Uruguay a pris connaissance du rapport du Quatuor, qui fait état de la poursuite de la violence, des attaques contre des civils, des incitations à la violence et de l'amenuisement de la confiance, toutes choses incompatibles avec le règlement pacifique de ce conflit.

La nécessité d'adopter des mesures urgentes visant à remédier à la situation actuelle d'impasse et d'aggravation du conflit amène l'Uruguay à réitérer son appel aux parties afin qu'elles reprennent leurs contacts sur les bases qu'elles envisagent en fonction de leurs aspirations, soit, essentiellement, la lutte contre le terrorisme dans les territoires palestiniens, la cessation de l'occupation illégale de territoires par Israël, et la cessation de l'incitation à la violence par les discours de haine, et fassent la preuve de leur volonté véritable de parvenir à la solution des deux États par les mesures politiques voulues, telles que celles que recommande le Quatuor dans son dernier rapport.

Ma délégation réitère que la recherche de solutions aux questions liées au maintien de la paix et de la sécurité internationales revêt une importance prioritaire pour l'Uruguay, et qu'il ne relâchera pas ses efforts en vue de rapprocher les parties à cette fin. Sans méconnaître les graves difficultés qui existent actuellement, l'Uruguay se refuse à perdre l'espoir et se permet de rappeler que des situations plus complexes ont été résolues lorsqu'existaient la volonté politique et la détermination en ce sens. C'est ce qui a permis, par exemple, après les accords et protocoles de Camp David, la restitution intégrale du Sinaï à l'Égypte par Israël. De même, c'est ainsi qu'il a été possible, en 1994, d'établir, entre l'État d'Israël et le Royaume de Jordanie, une paix acceptable par les deux parties.

Si, pour l'Uruguay, la clef d'une solution définitive se trouve aux mains des parties au conflit, le rôle de la communauté internationale n'en est pas moins important, puisque, jusqu'à présent, les parties n'ont pas été capables de parvenir seules à un accord. En conséquence, il nous semble utile que la communauté internationale accroisse ses efforts pour accompagner ce processus et engager les parties à reprendre le dialogue afin de revenir à la table de négociation et de trouver une issue pacifique, juste, négociée et durable conforme au droit international. Soulignons ici combien il importe que les parties présentent un nouveau calendrier comportant des échéances précises et détaillant les mesures concrètes à adopter par chacune d'elles vis-à-vis des obstacles actuels à une solution, qui passe, comme nous l'avons dit, par la lutte contre le terrorisme, ainsi que la capacité de démontrer l'unité du Gouvernement palestinien et de s'entendre sur un processus visant la levée des colonies illégales.

L'Uruguay est disposé à apporter son soutien et à collaborer à toute proposition visant à trouver des solutions susceptibles de ramener les deux parties à la table de négociation pour faire avancer le processus de paix, y compris l'Initiative de paix arabe, l'initiative française et d'autres qui pourront se présenter, ainsi que mener, enfin, à son terme ce processus qui, aujourd'hui, près de 70 ans depuis ses débuts, et en dépit d'efforts extrêmement importants, reste malheureusement en souffrance. Au niveau de la communauté internationale, l'appel lancé en faveur d'un nécessaire accord politique négocié reste en vigueur, car il est la seule issue possible à cet interminable tunnel de mort et de destruction. Espérons que les parties écouteront la communauté internationale et nous laisseront les aider. Elles ne doivent pas oublier que, dans la coexistence entre les États, il n'existe pas de bien ni de valeur supérieurs à la paix. On ne doit pas permettre que des générations d'enfants et de jeunes continuent de grandir dans la haine, la méfiance et la peur.

M. Churkin (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions le Secrétaire général de sa déclaration instructive. Malgré une certaine diminution des tensions sur le terrain, la situation palestino-israélienne reste problématique. Différents incidents survenus en Cisjordanie et à Jérusalem, ainsi qu'une aggravation sporadique des tensions autour de la bande de Gaza montrent que les risques d'escalade du conflit sont toujours aussi élevées.

Sur fond d'impasse dans le processus de règlement, de nouvelles initiatives visant à trouver des moyens de réamorcer le processus de paix se font

jour. Ces idées, qui semblent raisonnables, visent à tout le moins à atteindre un certain nombre d'objectifs réellement essentiels. Néanmoins, elles doivent n'être qu'un complément des efforts menés actuellement dans le cadre du mécanisme établi du Quatuor pour le Moyen-Orient. Les tentatives de redirection de l'attention sur d'autres instances ne contribueront qu'à éparpiller l'attention de la communauté internationale au sujet de la question palestinienne. Nous concordons avec ceux qui appellent à une participation plus active sur cette question du Conseil de sécurité, et ils doivent peut-être adopter une démarche plus énergique pour promouvoir cette idée.

Le 22 septembre, nous tiendrons une réunion ministérielle du Quatuor en marge du débat général de l'Assemblée générale à sa soixante et onzième session. Nous aimerions à nouveau attirer l'attention sur les recommandations formulées dans le rapport (S/2016/595, annexe) du Quatuor en date du 1er juillet. Nous sommes fermement convaincus que si nous pouvions progresser dans cette mise en œuvre, nous pourrions mettre en place les conditions d'une redynamisation des relations israélo-palestiniennes et d'une relance du processus politique sur la base des accords reconnus sur le plan international. Dans ce cadre, nous tenons à mettre l'accent sur l'importance cruciale de l'Initiative de paix arabe.

L'absence d'unité interpalestinienne est un obstacle supplémentaire à la relance du processus politique. Tous ceux qui ont une influence sur la partie palestinienne doivent exhorter ses éléments à s'unir sans retard sur la base de la plateforme de l'Organisation de libération de la Palestine et des principes du Quatuor.

Nous restons très préoccupés par la situation humanitaire et économique dans les territoires palestiniens occupés, et en particulier dans la bande de Gaza. Elle contribue au mécontentement croissant de la population et ainsi, à la radicalisation de l'opinion publique et à l'incitation à la violence, et rend difficile l'obtention d'une solution. Il faut mettre un terme à la violence et à l'incitation à la violence, et cesser les activités de colonisation. Nous sommes convaincus qu'une paix durable fondée sur la solution à deux États peut permettre de répondre à l'aspiration des Palestiniens à un État indépendant souverain ainsi qu'au souci de sécurité des Israéliens. Et permettre aussi de normaliser la situation dans l'ensemble de la région.

Pour notre part, nous poursuivrons nos efforts pour combattre les tendances négatives caractérisant les relations israélo-palestiniennes et ramener celles-ci vers une solution politique et diplomatique. Nous travaillons activement et directement avec les parties au conflit et avec les États concernés dans la région. Dans le cadre des contacts que nous avons eus ces dernières semaines avec le Président palestinien, M. Abbas, et le Premier Ministre israélien, M. Netanyahu, ces derniers ont confirmé sur le principe qu'ils étaient intéressés par une rencontre à Moscou en vue de discuter des meilleurs moyens de débloquer le processus de paix sans conditions préalables. Ces activités s'inscrivent dans les efforts internationaux visant à mettre en place un processus de paix viable entre les parties palestinienne et israélienne. Naturellement, ces efforts continueront d'être menés en coopération étroite avec nos partenaires du Quatuor et les principaux acteurs internationaux et régionaux.

En conclusion, nous tenons à réaffirmer notre appui au travail que fait le Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, M. Nickolay Mladenov.

M. Ibrahim (Malaisie) (*parle en anglais*) : Au nom de ma délégation, je vous souhaite, Monsieur le Président, une chaleureuse bienvenue au Conseil de sécurité et vous remercie de présider cette séance. La Malaisie apprécie les efforts inlassables déployés par la Nouvelle-Zélande pour encourager le Conseil à prendre des mesures d'urgence sur la question palestinienne. Nous partageons votre avis, Monsieur le Président, sur le rôle crucial qui incombe au Conseil de créer les conditions nécessaires à la paix et d'inciter les parties à relancer le processus de dialogue en vue de sauver la solution des deux États. Ma délégation remercie également le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, pour sa présence parmi nous et son exposé aujourd'hui.

Ma délégation a décidé de prendre la parole aujourd'hui, compte tenu de l'aggravation de la situation dans le territoire palestinien occupé et de l'apathie qui règne actuellement au Conseil face à cette situation. Nous tenons en particulier à souligner l'expansion des activités de colonisation, ce qui constitue la plus grande menace pour la paix et la solution des deux États.

Au fil des ans, nous avons entendu les avertissements répétés du Secrétaire général et du Coordonnateur spécial, M. Mladenov, à propos de l'expansion des activités de colonisation, laquelle menace d'enterrer la solution de deux États. Au cours des derniers mois seulement, des centaines de colonies israéliennes ont continué à se développer en dépit de leur nature indéniablement illégale en vertu du droit

international, des recommandations claires du rapport du Quatuor (S/2016/595, annexe) et des condamnations générales de la communauté internationale. De plus, nous pouvons constater également les tentatives faites par les autorités israéliennes pour légaliser rétroactivement les avant-postes dans une autre tentative systématique de changer les réalités sur le terrain.

Depuis trop longtemps, ces activités persistent en toute impunité, tandis que nous continuons à limiter notre réponse à une simple désapprobation verbale sans prendre de mesures efficaces pour mettre fin à ces activités illégales. L'expansion des activités de colonisation et la légalisation des avant-postes s'accompagnent d'une augmentation des démolitions de maisons et de structures palestiniennes, de la confiscation de terres palestiniennes et de l'intensification de la violence des colons. En 2015, on rapportait en moyenne par semaine quatre cas de violence des colons contre des civils palestiniens. Lors d'un récent incident, des colons israéliens ont lancé des chiens contre un Palestinien, tandis que, dans le cadre d'un autre incident, des colons israéliens ont déversé des eaux usées sur les terres appartenant à des fermiers palestiniens, endommageant par conséquent des arbres appartenant à ces derniers. Même les jeunes filles palestiniennes n'ont pas été épargnées par la violence des colons, car elles ont été harcelées et battues par des colons israéliens. Dans la plupart des cas, il n'y a pas de recours à la justice.

Dans le cas d'une famille palestinienne propriétaire d'oliveraies et de terres agricoles en Cisjordanie occupée, ses membres ont été empêchés de travailler leur terre située à proximité d'une colonie israélienne illégale. Leurs arbres et leur terre ont été endommagés et empoisonnés par les colons. Malgré les plaintes déposées auprès de la police israélienne à 86 reprises, aucune mesure n'a été prise pour établir la responsabilité des colons ou pour que des réparations soient versées. La violence des colons ne peut plus être considérée comme des incidents isolés. Il est clair que les colons sont de plus en plus enhardis, conséquence directe de la politique du Gouvernement israélien vis-à-vis de l'expansion des colonies et de l'impunité qui accompagne ce phénomène.

L'expansion des colonies se produit dans un contexte de restrictions sévères imposées à la croissance et au développement nationaux des communautés palestiniennes. Nous sommes tous conscients de la perspective quasi-impossible d'obtenir un permis des autorités israéliennes pour permettre aux familles palestiniennes d'agrandir leurs maisons pour répondre à la croissance naturelle dans la zone C de la Cisjordanie occupée. Beaucoup de Palestiniens ont dû construire des maisons sans permis au risque de s'exposer à des ordres de démolition israéliens et à des amendes coûteuses. Incapables de payer ces amendes injustes, qui peuvent se chiffrer à des dizaines de milliers de dollars, beaucoup ont été contraints de démolir leurs maisons. Nous avons vu un tel cas, la semaine dernière. Comme l'a déclaré un Palestinien qui devait détruire sa maison à Jérusalem-Est,

> « Au premier coup de marteau, on a l'impression qu'on se tape dessus. Ce n'est pas facile de démolir son rêve. »

Lors d'un autre incident, un père palestinien a dû démolir une chambre pour ses trois enfants afin d'éviter éviter les amendes exorbitantes de démolition imposées par la municipalité israélienne après avoir passé 12 ans à tenter en vain de lutter contre l'ordre de démolition d'un tribunal israélien.

Ces exemples s'inscrivent dans une tentative brutale et systématique par Israël de briser l'esprit des Palestiniens et de leur rendre la vie à Jérusalem-Est occupée insupportable, de sorte qu'ils finissent par partir. Nous convenons avec le Secrétaire général qu'il est inquiétant que toute opposition à l'expansion des colonies israéliennes en vue de protéger les droits légitimes des Palestiniens est désormais qualifiée par les dirigeants israéliens de nettoyage ethnique. C'est véritablement là un acte de provocation insensé qui ne reflète rien de plus qu'une faible tentative de défendre l'indéfendable – une attitude incorrigible visant à maintenir le cap destructeur de l'exploitation du désespoir et de la misère des Palestiniens.

De toute évidence, ne rien faire n'est pas une option pour le Conseil de sécurité, organe chargé de maintenir la paix et la sécurité internationales. Nous devons prendre des mesures urgentes et efficaces pour arrêter et inverser les activités illégales de colonisation qui alimentent la radicalisation en raison des frustrations généralisées et de la colère qu'elles provoquent chez les Palestiniens occupés. Nous devons dissuader Israël de se vautrer dans ses politiques répressives. Nous ne devons pas laisser notre appel tomber dans l'oreille d'un sourd. Nous devons avoir le courage de soigner notre conscience blessée.

Pour maintenir l'attention internationale sur cette question, la Malaisie, ainsi que des membres du

Conseil aux vues similaires, prévoit de tenir en octobre une réunion selon la formule Arria qui portera sur la question des colonies de peuplement. Mon pays se félicite également de la prochaine réunion du Quatuor à New York, qui assurera le suivi de la conférence ministérielle internationale tenue à Paris en juin. Nous continuons à soutenir l'initiative française, qui complète les efforts du Quatuor pour le Moyen-Orient. Nous attendons avec impatience que des mesures concrètes soient prises par les parties concernées, avec le soutien de la communauté internationale, pour recréer l'horizon politique bien nécessaire à la solution des deux États.

En conclusion, je réitère l'appel lancé par la Malaisie au Conseil pour qu'il utilise les différents outils à sa disposition en vue de créer les conditions nécessaires à la paix et d'influer sur le comportement des parties afin de sauver la solution des deux États. Nous sommes prêts à y participer de façon constructive avec les autres membres du Conseil.

M. Gimolieca (Angola) (*parle en anglais*) : Nous vous remercions, Monsieur le Président, de présider cette importante séance, et apprécions vos remarques très pertinentes sur cette question troublante et sensible. Nous remercions également le Secrétaire général Ban Ki-moon pour son exposé et pour son engagement continu en faveur d'un règlement juste de ce long conflit qui est une source de frustration et de désespoir pour beaucoup d'entre nous.

Alors que nous arrivons aux derniers mois de notre mandat au Conseil de sécurité, c'est avec grand regret que nous notons l'absence de progrès vers une solution à deux États et le manque d'unité au sein du Conseil sur la façon d'inverser les tendances négatives sur le terrain. Malgré les efforts d'une grande majorité des États Membres visant à fournir à Israël et aux Palestiniens les conseils et le soutien dont ils ont besoin pour avancer vers un règlement pacifique du conflit et une solution négociée de deux États qui prévoit la coexistence de la Palestine et d'Israël vivant côte à côte dans la paix et la sécurité, les principales parties prenantes restent réticentes à user de leur influence en faveur de ces efforts.

La réticence à appliquer les décisions qui ont été adoptées et le refus de faire appliquer le respect fondamental des droits de l'homme et du droit international humanitaire ont non seulement retardé tout progrès significatif, mais ont également démontré l'importance des mécanismes tels que le Quatuor pour le Moyen-Orient, dont les recommandations restent largement ignorées par le Gouvernement israélien. Depuis le dernier rapport du Quatuor (S/2016/595, annexe), qui propose des recommandations pour la voie à suivre dans le processus de paix, le Gouvernement israélien a augmenté ses activités de peuplement, ainsi que les démolitions de maisons palestiniennes et d'infrastructures civiles, et fait preuve d'un mépris total vis-à-vis de toute initiative internationale visant à réunir les parties pour qu'elles négocient un règlement juste et définitif du conflit.

Ceci, outre que c'est regrettable, est également inacceptable. Cela fait près de 40 ans que le Conseil de sécurité a déterminé que les colonies israéliennes en territoire occupé n'avaient aucune validité juridique et étaient un obstacle à la réalisation d'une paix globale, juste et durable au Moyen-Orient. Pourtant, nous voici aujourd'hui – témoins impuissants et dociles de la construction de milliers de logements à Jérusalem-Est et en Cisjordanie par le Gouvernement israélien, dans l'impunité et au mépris le plus complet de nos appels à inverser cette tendance.

Comme nous l'avons affirmé à plusieurs reprises, ce conflit meurtrier et destructeur a des répercussions dans le monde entier, et le temps presse si nous voulons trouver une solution satisfaisante. C'est pourquoi il est extrêmement important que nous présentions un front uni et que nous appuyions tous les efforts multilatéraux pour ouvrir un horizon politique viable afin de régler ce conflit une fois pour toutes.

Tandis que nous cherchons à promouvoir la justice et le respect des droits de l'homme, du droit international humanitaire et de tous les autres principes démocratiques dans le monde entier, nous ne devons pas compromettre notre crédibilité en ne tenant aucun compte de l'épreuve que traverse le peuple palestinien. Les membres du Conseil de sécurité, le Quatuor pour le Moyen-Orient et toutes les autres parties prenantes ont l'obligation morale de mettre fin à cette occupation illégale qui dure depuis quelque 50 ans. Nous espérons qu'Israël reconnaîtra les droits inaliénables du peuple palestinien à l'autodétermination et à l'indépendance en mettant un terme à toutes les activités de peuplement illégales et à toutes les politiques d'oppression, et participera de manière constructive à tous les efforts multilatéraux pour relancer les négociations, car c'est la seule voie qui mènera véritablement à une paix durable.

M. Bessho (Japon) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier S. E. M. Murray McCully, Ministre néo-zélandais des affaires étrangères, d'avoir convoqué

la présente séance. Ma reconnaissance va également au Secrétaire général Ban Ki-moon pour sa présence parmi nous et pour son exposé complet d'aujourd'hui.

Comme l'a mentionné le Secrétaire général durant son exposé, diverses initiatives ont été entreprises dans le cadre de la quête de la solution des deux États. Malheureusement, il n'y a guère eu de progrès. Le Japon exprime sa vive préoccupation à l'égard de la poursuite des violences contre les civils, des attaques terroristes et des incitations à la violence. Nous nous déclarons également vivement préoccupés par la poursuite de la politique d'expansion des colonies. Nous estimons que l'activité de peuplement est une violation du droit international et qu'elle érode progressivement la viabilité de la solution des deux États.

En outre, les violences constantes sont fondamentalement incompatibles avec une solution pacifique. La communauté internationale doit prendre des mesures pour répondre à la catastrophique situation humanitaire et aux besoins de la population de Gaza en matière de relèvement, et encourager la reprise de négociations constructives.

Compte tenu des difficiles conditions prévalant sur le terrain actuellement, créer un environnement propice à la solution des deux États peut sembler être une approche alambiquée. Cela étant, je souhaite mentionner la cinquième réunion ministérielle du Groupe consultatif quadripartite pour l'initiative de création d'un « couloir de paix et de sécurité », qui a eu lieu à Jéricho, en Cisjordanie, le 7 septembre. Cette réunion a été organisée par le Japon, et des représentants, au niveau ministériel, d'Israël, de la Jordanie et de la Palestine y ont participé. Par le biais de la création d'emplois, cette initiative vise à promouvoir en Palestine une économie viable,qui serve de fondement à la viabilité de la solution des deux États. À première vue, ce projet d'instaurer un climat propice pourrait ne pas sembler être une voie rapide vers la solution des deux États. Cependant, la coopération des quatre parties concernées dans le cadre de cette initiative dure depuis 10 ans, indépendamment des hauts et des bas de la situation politique, et elle contribue constructivement à restaurer la confiance entre les deux parties grâce au développement socioéconomique. Le Japon reste attaché à la paix et à la prospérité dans la région.

Je voudrais également aborder brièvement la situation en Syrie. Le Japon accueille favorablement l'accord obtenu le 9 septembre entre le Secrétaire d'État des États-Unis, M. Kerry, et le Ministre russe des affaires étrangères, M. Lavrov, qui a abouti à la cessation des hostilités en vigueur dans tout le pays depuis le 12 septembre. Plus important encore, le degré de violence a nettement baissé depuis que cet accord a été conclu. Cette diminution de la violence permet l'élargissement de l'accès humanitaire, donne de l'espoir au peuple syrien et renforce la perspective d'une reprise du processus politique.

Rappelons que la cessation des hostilités entérinée par la résolution 2268 (2016) en février a été globalement respectée pendant les deux premiers mois. En revanche, les mois qui ont suivi ont été le théâtre d'événements d'un tragique insondable. Nous devons empêcher une rechute. Le Japon est déterminé à jouer son rôle, en qualité de membre du Conseil de sécurité et du Groupe international de soutien pour la Syrie, pour promouvoir la stabilité et le relèvement de la Syrie.

M. Ciss (Sénégal) : Je voudrais commencer par saluer votre initiative, Monsieur le Président, d'organiser ces consultations qui nous donnent l'occasion d'échanger une fois de plus sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne. C'est donc l'occasion pour moi d'adresser mes remerciements au Secrétaire général Ban Ki-moon pour sa présentation exhaustive qui a fait ressortir les liens indéniables entre l'impasse du processus politique, la poursuite inacceptable de la colonisation et de ses activités connexes, et la situation humanitaire difficile, en particulier à Gaza.

Moins d'un mois après notre dernière consultation sur la question (voir S/PV.7757), nous voilà donc réunis une fois de plus sur la situation difficile en cours dans les territoires occupés de Palestine. Comme nous le constatons malheureusement, la colonisation et ses activités connexes se poursuivent, s'amplifient et s'intensifient, rendant ainsi de plus en plus incertaine la perspective d'une solution à deux États.

Selon l'ONU, les services de sécurité israéliens ont procédé à la destruction ou à la confiscation de 85 structures civiles à travers 28 communautés de la Cisjordanie, durant le mois d'août 2016. Au total, plus de 786 maisons et structures ont été démolies en Cisjordanie, rien qu'au titre de l'année 2016, entraînant le déplacement de 1 197 personnes, parmi lesquelles 558 enfants; plus de 200 de ces structures démolies ayant justement été mises en œuvre pour des besoins humanitaires.

Il s'y ajoute la destruction du système d'adduction d'eau réalisé avec l'aide de l'UNICEF dans la vallée du

Jourdain, qui affecte environ 1 000 Palestiniens à travers cinq communautés de Bédouins, dont l'accès à l'eau est particulièrement erratique, notamment pendant l'été. En outre, des localités parmi lesquelles Dekaika, Khan al-Ahmar, Oum el-Kheir, Abou Nouwar et Soussiya, pour ne citer que celles-là, abritent des communautés palestiniennes très vulnérables, où les familles, pour la plupart déplacées, vivent dans la hantise constante d'être sans abri du jour au lendemain.

C'est pourquoi ma délégation dénonce une fois de plus la poursuite et l'amplification des démolitions et des confiscations des maisons et structures des Palestiniens, et invite le Gouvernement israélien à mettre un terme au transfert forcé des populations et aux restrictions physiques et administratives, autant d'actes qui exacerbent la tension entre les deux communautés. Les enfants palestiniens continuent de payer un lourd tribut à ce conflit. Des milliers d'entre eux, dont 535 lors de l'assaut militaire dans la bande de Gaza en 2014, y ont perdu la vie. À cela s'ajoutent les détentions administratives, l'usage disproportionné de la force ou encore les assassinats extrajudiciaires qui, en plus de constituer des violations du droit international humanitaire et des droits de l'homme, ne font qu'attiser la haine et la violence. Aussi, j'exprime la vive préoccupation de ma délégation face à la situation critique de trois jeunes Palestiniens, en l'occurrence les frères Muhammad et Mahmoud Balboul, respectivement dentiste et officier de l'armée, et l'étudiant en journalisme Malik Al-Qadi, qui observent une grève de la faim depuis deux mois.

La situation humanitaire catastrophique à Gaza, cette petite enclave de 360 kilomètres carrés assiégée depuis neuf ans, où vivent près de 2 millions de personnes, dont 70 %, soit 1,3 million, ont besoin d'assistance, devrait interpeler notre conscience collective. En effet, trois quarts des maisons à Gaza sont encore à réhabiliter à la suite de la dernière guerre intervenue en 2014, en partie en raison du non-respect des engagements à hauteur de 3,5 milliards de dollars souscrits dans ce cadre, notamment lors de la conférence des donateurs du Caire de 2014. C'est pourquoi je saisis l'occasion pour saluer les interventions des acteurs humanitaires, notamment les agences onusiennes, en faveur des enfants pour amoindrir les effets du conflit sur le vécu quotidien en promouvant leur bien-être par le soutien psychosocial, l'amélioration des services sociaux de base, tels que l'adduction d'eau, la réhabilitation des écoles et le rattrapage scolaire au profit des élèves dans le besoin. Dans ces conditions, ma délégation réitère son appel en faveur d'une protection internationale du peuple palestinien, sous occupation depuis bientôt 50 ans, et réaffirme son soutien à l'initiative tendant à faire de 2017 l'année de la fin de l'occupation.

L'extrême pauvreté, le taux de chômage élevé et l'absence de toute perspective de développement sont autant de fléaux propices à la résurgence d'un nouveau conflit, un risque sur lequel, d'ailleurs, le rapport (S/2016/595, annexe) du Quatuor a attiré l'attention : aux termes de ce rapport, seul 5 % de l'eau à Gaza est propre à la consommation, alors que l'électricité y est difficilement accessible. À cet égard, le rapport de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement reste sans équivoque. Il nous dit que le taux de croissance de l'économie palestinienne pourrait facilement doubler en l'absence de l'occupation, ce qui entraînerait un cycle vertueux de réduction du taux de chômage et de la pauvreté et offrirait au peuple palestinien les conditions d'une vie économique et sociale épanouie. C'est pourquoi ma délégation se fait l'écho de l'appel du Quatuor au Gouvernement israélien, en application des accords précédents, de procéder au transfert de compétences à l'Autorité palestinienne, en particulier au niveau de la zone C, afin de favoriser les progrès attendus en matière de logement, d'accès à l'eau, à l'énergie, aux communications, à l'agriculture et aux ressources naturelles.

En définitive, il s'agira pour Israël en tant que Puissance occupante, en application de ses engagements réitérés en faveur d'une solution à deux États, de mettre fin à la colonisation et aux activités connexes en vue de l'ouverture de discussions sincères suivant un calendrier préétabli avec des objectifs spécifiques devant mener à une paix définitive qui réponde aux besoins sécuritaires d'Israël et aux aspirations légitimes des Palestiniens à un État souverain sur la base des frontières d'avant 1967, avec Jérusalem-Est comme capitale.

Je ne saurais terminer sans dire notre espoir qu'en dépit de leur report, les élections locales se tiendront sur l'étendue du territoire palestinien et ouvriront ainsi la voie à une réconciliation entre les acteurs politiques, devant aboutir, sur la base de l'accord du Caire, à la formation d'un Gouvernement d'unité nationale. Nous réitérons notre conviction quant au rôle crucial à la fois des pays influents de la région, mais aussi du Conseil de sécurité dans le cadre d'une prise en charge optimale du processus de paix. Dans la même veine, nous renouvelons notre soutien au communiqué de Paris, en tant que contribution à une solution définitive à ce

conflit sur la base des plates-formes existantes, telles que l'Initiative de paix arabe, devant aboutir à la solution à deux États, l'un israélien et l'autre palestinien, sur la base des frontières d'avant 1967.

M[me] Power (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, de son exposé et le Ministre des affaires étrangères, M. McCully, de sa présidence de la présente séance.

Je voudrais également adresser, au nom des États-Unis, tous mes vœux de prompt rétablissement à l'ancien Président israélien Shimon Pérès. J'ai eu l'occasion de rencontrer le Président Pérès à son bureau en Israël en février dernier et suis une grande admiratrice du travail qu'il accomplit pour promouvoir la paix et l'instauration de liens plus étroits entre les Israéliens et les Palestiniens.

Les États-Unis partagent l'avis du Secrétaire général concernant l'aggravation des tensions sur le terrain et continuent de condamner toutes les attaques terroristes. Toutes les parties doivent faire preuve de retenue et s'abstenir d'actes et de discours provocateurs. Sur les hauteurs du Golan, nous sommes vivement préoccupés par le nombre croissant de roquettes et d'obus tirés depuis la Syrie, ainsi que par les roquettes lancées depuis Gaza. À cela s'ajoutent les cas d'incitation à la violence récemment signalés sur les médias sociaux, notamment sur des comptes qui seraient liés au Fatah.

Nous sommes également profondément préoccupés par les allégations d'usage excessif de la force par les forces de sécurité israéliennes contre des civils palestiniens. Je pense notamment aux deux Palestiniens du camp de réfugiés de Chouafat, près de Jérusalem-Est, dont l'un a été tué et l'autre blessé dans leur voiture, le 5 septembre. Le Ministère israélien de la justice a ouvert une enquête, dont nous attendons avec intérêt les résultats complets. Dans le même temps, nous restons profondément préoccupés par les attaques contre les Forces de défense israéliennes, notamment l'attaque au couteau perpétrée contre un soldat israélien près de Djénine, le 24 août.

La communauté internationale peut investir de manière tangible dans la stabilité de cette région. Les efforts de reconstruction à Gaza et les programmes gérés par l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) sont, en effet, confrontés à des déficits de financement critiques. Pour Gaza, sur les 3,5 milliards de dollars promis pour la reconstruction à la conférence du Caire de 2014, seul 1,6 milliard a été décaissé à ce jour.

Or, même avec des ressources limitées, il y a eu des progrès. Cinquante pour cent des habitations endommagées ont été réparées et plus de 30 % des habitations entièrement détruites ont été reconstruites. Mais Gaza a besoin de davantage de soutien. Pour une économie qui affiche un taux de chômage de 41 %, le décaissement d'une aide supplémentaire en faveur de Gaza aura une incidence majeure. En effet, en raison du déficit de financement de l'UNRWA, qui s'élève à 74 millions de dollars, ce sont plus de 500 000 étudiants qui pourraient être privés de cours et 30 000 employés qui risquent de ne pas toucher leur salaire, le mois prochain. Une suspension des services de base de l'UNRWA pourrait déstabiliser plus encore une région déjà explosive. Les États-Unis ont versé une contribution supplémentaire de 12 millions de dollars pour financer l'UNRWA, ce qui porte notre contribution totale cette année à près de 329 millions de dollars. La Suède et la Suisse ont également débloqué et annoncé de nouvelles contributions. Nous exhortons les autres gouvernements à se joindre à cet effort pour éviter une crise humanitaire, qui pourrait avoir des effets à long terme.

Les États-Unis s'opposent catégoriquement à la poursuite des activités de colonisation israéliennes, qui nuisent à la cause de la paix. Comme nous l'avons dit à maintes reprises, ces actes ne sont pas compatibles avec le souhait formulé par Israël de parvenir à une solution à deux États. Nous nous faisons l'écho de la vive préoccupation exprimée par le Secrétaire général et les autres membres du Conseil concernant les appels d'offres lancés en juillet par le Gouvernement israélien pour la construction de centaines de logements à Jérusalem-Est, ainsi que les autres plans de colonisation qu'il a présentés. Nous partageons également les préoccupations quant aux tentatives faites par le Gouvernement israélien de légaliser rétroactivement les avant-postes, qui sont illégaux au regard du droit israélien. Plus récemment, des fonctionnaires du Ministère de la justice ont contesté l'ordonnance édictée le 1[er] septembre par la Haute Cour de justice concernant la démolition de 17 maisons situées dans l'avant-poste de colonie de Netiv Ha'avot dans les 18 mois. La Cour estimait que ces colonies avaient été construites sur des terres privées palestiniennes. Le Gouvernement israélien aurait également commencé à reprendre ou à louer des terres appartenant à des Palestiniens afin d'y transférer l'avant-poste illégal d'Amona, et envisagerait

de construire des logements pour des colons israéliens dans une base militaire à Hébron.

Il s'agit là de mesures inquiétantes et sans précédent, qui sont incompatibles avec les avis juridiques rendus par le passé en Israël. Elles sont également contraires à la politique officielle de longue date voulant qu'Israël ne saisisse pas de terres privées ni n'utilise de terres initialement saisies à des fins militaires pour y implanter des colonies. La situation de Soussiya, qui reste menacée de démolition, est également troublante. Si le Gouvernement israélien procède aux démolitions, cela aurait des effets terribles sur la vie des habitants palestiniens de la zone, qui ont été déjà déplacés à plusieurs reprises par le passé.

Ces actes semblent être les derniers exemples d'une accélération soutenue des activités de colonisation et de démolition, qui sape systématiquement les perspectives d'une solution des deux États. Ces préoccupations ont été mentionnées spécifiquement dans le rapport du Quatuor (S/2016/595, annexe), et ont été exprimées à plusieurs reprises par les autres membres du Quatuor et la communauté internationale. Nous appelons les parties à prendre de toute urgence des mesures sérieuses pour stabiliser la situation et inverser les tendances actuelles. Nous continuerons d'exhorter les deux parties à démontrer, par leurs politiques et actions, un véritable engagement à préserver les perspectives de la solution des deux États. En tant que membre du Quatuor, les États-Unis sont coauteur du rapport du Quatuor et appuient les recommandations qui y figurent dans leur intégralité. En outre, nous appuyons les efforts du Coordonnateur spécial, M. Mladenov, et de son équipe, qui travaillent sans relâche pour promouvoir la paix et nous tenir informées de l'évolution des questions qui préoccupent tous les membres du Conseil de sécurité.

En ce qui concerne la Syrie, comme tous les membres le savent, après des mois de négociations, les États-Unis et la Russie sont parvenus à un accord sur une série de mesures visant à réduire la violence et à atténuer les souffrances du peuple syrien. Cet accord vise également à créer un environnement propice à des négociations sur une transition politique en Syrie, qui est le seul moyen de mettre fin à ce conflit terrible. Il ne s'agit pas d'un accord basé sur la confiance et des promesses. Il s'agit d'un accord basé sur des mesures réciproques, permettant de mettre fin aux attaques et d'acheminer l'aide humanitaire. Par conséquent, nous attendons de la Russie qu'elle tienne son engagement à user de son influence pour amener le régime d'Assad à cesser d'utiliser les tactiques barbares auxquelles elle a eu recours pendant longtemps au cours de ce conflit. Cela signifie qu'il faut mettre un terme à l'utilisation des barils explosifs, aux attaques à l'arme chimique, aux attaques aveugles dans des zones civiles et aux tactiques consistant à affamer ou à bombarder les populations pour les forcer à se rendre, qui ont caractérisé la stratégie du régime d'Assad durant ce conflit.

Le plan commence par une cessation des hostilités sur tout le territoire national par toutes les parties, à l'exception du Front el-Nosra et de l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL). Nous exhortons toutes les parties, aussi bien le régime que l'opposition, à respecter la cessation des hostilités en mettant un terme aux bombardements aériens et aux tentatives de s'emparer de nouveaux territoires. Jusqu'à présent, les premières informations font état d'une réduction notable de la violence, ce qui est encourageant. Mais la violence n'a pas complètement cessé. Pour pouvoir faire des progrès sur la voie d'une solution politique, il faudra que toutes les parties respectent la cessation des hostilités et que tous les gouvernements concernés usent de leur influence pour promouvoir un calme durable.

Je tiens à souligner que la cessation des hostilités n'est qu'une partie de l'accord. Il faut également assurer l'acheminement de l'aide humanitaire. Cela devrait être simple, mais le régime d'Assad a utilisé toutes les tactiques possibles pour entraver la fourniture de l'aide humanitaire. Ce régime a notamment retiré les fournitures médicales de convois et a refusé de donner aux Nations Unies les autorisations nécessaires pour se rendre dans certaines zones. Comme nous le savons tous, les conséquences sont directes et immédiates. Quand on bloque l'aide humanitaire, on tue des gens. Ces tactiques doivent cesser. Les convois des Nations Unies doivent pouvoir atteindre les près de 600 000 Syriens qui vivent dans les zones assiégées, où les gens dépendent presque entièrement de l'aide humanitaire fournie pour survivre – et non pas dans quelques semaines ou quelques mois. Les convois doivent pouvoir partir aujourd'hui. Cela signifie que Damas doit accorder rapidement des autorisations définitives et délivrer des lettres de facilitation pour que l'aide puisse être acheminée dans toutes les zones assiégées et difficiles d'accès. Cela signifie également que l'opposition doit donner des assurances que la fourniture de l'aide ne sera pas entravée dans les zones qu'elle contrôle.

Ce n'est qu'après que nous aurons constaté une amélioration de l'accès humanitaire et une réduction

durable de la violence que les États-Unis et la Russie prendront des mesures pour établir un centre conjoint qui facilitera l'exécution des opérations visant le Front el-Nosra- la filiale d'Al-Qaida en Syrie – et l'EIIL. Ces groupes terroristes représentent une menace directe pour notre sécurité collective et leurs idéologies délétères sont incompatibles avec l'opposition modérée et les aspirations du peuple syrien. Toute partie au conflit qui veut préserver sa légitimité doit prendre ses distances, par tous les moyens possibles, par rapport aux organisations terroristes. Toutefois, ces opérations visant le Front el-Nosra et l'EIIL ne sauraient servir de prétexte aux attaques aveugles et aux tactiques de siège du régime d'Assad, qui ne font qu'exacerber les souffrances de personnes innocentes et favoriser le recrutement de nouveaux membres par ces groupes extrémistes violents.

Voilà pourquoi, dans nos négociations avec la Russie, nous avons insisté sur deux choses qui doivent se faire en parallèle si nous voulons atteindre nos objectifs. Nous devons tous intensifier notre lutte contre les terroristes et la Russie doit veiller à ce que les forces d'Assad ne bombardent plus les zones contrôlées par l'opposition ou le Front el-Nosra – ce qui signifie que le régime d'Assad ne pourra plus se servir du prétexte qu'il vise le Front el-Nosra pour s'attaquer à son propre peuple. Je tiens à le souligner : dans l'éventualité où le centre conjoint sera établi et commencera ses opérations contre les cibles terroristes, les avions militaires d'Assad devront cesser simultanément leurs vols en mission de combat au-dessus de l'est d'Alep, de la banlieue de Damas, de Lattaquié, d'Idlib, de Daraa et de toutes les autres zones occupées par les forces de l'opposition ou le Front el-Nosra. Il est remarquable et important que la Russie l'ait accepté, ainsi que le rôle du centre conjoint dans le contrôle du respect de ces mesures par le régime syrien. Cela nous a beaucoup encouragé à conclure cet accord.

Toutefois, nous ne nous faisons pas d'illusions quant aux nombreux défis qui restent à relever avant que nous puissions atteindre cette phase de l'accord. En outre, de nombreux nouveaux défis feront obstacle à la mise en œuvre réussie de l'accord, étant donné que le régime est connu pour le non-respect de ses engagements et de ses obligations, y compris les obligations fixées par le Conseil de sécurité. Si toutes les parties s'acquittent de leurs obligations, nous avons une chance – une chance de progresser vers une solution politique.

Un volontaire de la défense civile dans l'est d'Alep, Mohammed Omar, a déclaré à un journaliste que pour la première fois depuis trop longtemps,

> « Les gens vaquent à leurs activités et les enfants jouent même dans la rue. »

Le fait que des enfants jouent dehors ne devrait pas être surprenant et ne devrait pas faire l'objet d'un commentaire au Conseil. Nous devons tous faire tout ce qui est notre pouvoir pour que ce calme relatif dure.

M. Arcia Vivas (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*) : Nous remercions la présidence néo-zélandaise d'avoir convoqué et organisé la séance d'aujourd'hui, et le Ministre des affaires étrangères, M. Murray McCully, de l'avoir présidée. Notre délégation reconnait et salue l'efficacité avec laquelle la Nouvelle-Zélande dirige les travaux du Conseil de sécurité et sa volonté de participer aux initiatives et approches de cet organe. Nous nous félicitons également de l'exposé du Secrétaire général Ban Ki-moon qui illustre clairement son intérêt et l'importance qu'il attache à la question, ainsi que son engagement à faire en sorte que les Nations Unies, avec l'appui de la communauté internationale, s'emploient à rechercher la paix et la stabilité dans la région.

Nous réitérons notre appui au Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, M. Nickolay Mladenov.

La situation au Moyen-Orient demeure une source de préoccupation, étant donné les problématiques urgentes, diverses et compliquées dans cette région troublée du monde. À cet égard, notre déclaration se concentrera sur la question palestinienne, qui est la cause profonde ou la plus pertinente de la plupart des problèmes récents et des tensions actuelles dans la région.

Nous continuons d'être témoins, avec indignation, de l'attitude intransigeante et des pratiques condamnables de la puissance occupante israélienne contre le peuple palestinien dans les territoires occupés et contre ceux qui souffrent suite au blocus injuste imposé à la bande de Gaza. Nous constatons avec une vive préoccupation de que la solution des deux États – le moyen le plus approprié et largement reconnu pour garantir l'existence d'un État palestinien libre et souverain, vivant en paix avec Israël – semble s'éloigner de plus en plus dans les faits, suite aux violations par la Puissance occupante du droit international, du respect pour les peuples et des

normes mêmes de la coexistence et de l’entente entre les communautés et les États.

Les actes illégaux, de provocation et de violence commis par les autorités et les colons israéliens contre une population sans défense font peser une menace sur la vie des Palestiniens. Leurs conditions de vie se sont considérablement détériorées à cause de cette occupation répréhensible, qui a conduit à une situation humanitaire tragique. La continuité territoriale, les divisions politiques et administratives, la composition démographique, les droits historiques et le tissu culturel et religieux des communautés et des territoires palestiniens en Cisjordanie et à Jérusalem-Est ont été considérablement modifiés en faveur de la Puissance occupante, mettant ainsi en péril la viabilité d’un État palestinien indépendant.

Nous savons tous que l’un des principaux obstacles au dialogue et à la paix entre Israéliens et Palestiniens, ainsi que l’une des plus graves menaces à la solution des deux États et à l’existence même de la Palestine, est la politique immorale de colonisation de la Puissance occupante israélienne, qui, de façon arbitraire et en toute impunité, mène des activités d’implantation et d’expansion des colonies de peuplement sur le territoire palestinien. En utilisant la force ou des subterfuges juridiques et administratifs, elle a dépossédé les Palestiniens de leurs terre et a détruit leurs maisons, leurs infrastructures et leurs biens pour établir à leur place des centaines de colonies illégales, habitées en majorité par des colons israéliens extrémistes. Ainsi, à la tragédie de la confiscation des biens qui appartiennent légitimement aux Palestiniens s’ajoutent les préoccupations causées par les actes de harcèlement, d’agression et de violence commis par les colons à l’encontre des Palestiniens déplacés, qui, avec dignité, luttent pour faire valoir leurs droits sur ces territoires.

Au total 684 logements ont été démolis en 2016 en Cisjordanie, et le nombre de destructions d’habitations palestiniennes a augmenté de 25 % depuis le début de l’année. Ces destructions peuvent être punitives ou liées à l’absence de permis de construire, et elles peuvent également viser à faire de la place aux colonies illégales, en violation du droit international humanitaire et des dispositions de la quatrième Convention de Genève. Elles bloquent de fait la solution des deux États et compromettent sans le moindre remords la viabilité d’une Palestine libre et son existence sur un pied d’égalité avec les autres pays du Moyen-Orient.

Dans cette atmosphère de tension et d’injustice, les Palestiniens subissent également les conséquences de la surveillance, de la pression et de l’agression des forces militaires et de sécurité israéliennes, qui entravent les déplacements et la libre circulation des Palestiniens. Plus grave encore, des hommes et des femmes adultes et des jeunes Palestiniens sont victimes d’une violence aveugle et disproportionnée aux mains des forces militaires et de sécurité de la Puissance occupante ou de colons forcenés. Ils sont assassinés, blessés, détenus pour une durée indéfinie et emprisonnés. Ils sont victimes de châtiments collectifs au motif d’attaques réelles ou supposées commises par des Palestiniens ou des groupes de Palestiniens contre des Israéliens ou des groupes d’Israéliens. Nous ne pouvons que rejeter et condamner ces attentats.

Des villages et des communautés entières de Palestiniens sont à la merci de la répression aveugle et criminelle de la Puissance occupante, dont les actes ont fait 218 morts parmi les Palestiniens depuis octobre 2015. Plus de 17 000 Palestiniens ont été blessés par des balles réelles ou en caoutchouc ou terrassés par des gaz lacrymogènes. En outre, plus de 7 000 Palestiniens languissent dans les prisons israéliennes, dont plus de 500 mineurs, et plus de 700 personnes sont victimes de détentions administratives injustes. Le harcèlement, la violence et l’oppression dont est victime le peuple palestinien font partie de la stratégie israélienne visant à priver les Palestiniens de leurs terres ancestrales et à étouffer l’idée et la réalité d’un État à part entière. Nous rejetons évidemment cette vision erronée et nuisible d’Israël dans le traitement la question palestinienne.

Nous devons appeler l’attention sur la situation humanitaire critique dans les territoires palestiniens occupés du fait de l’occupation israélienne. La grande majorité des communautés palestiniennes dans la zone C en Cisjordanie se heurtent à de graves difficultés d’accès aux réseaux de distribution d’eau potable du fait de l’absence ou de la destruction des infrastructures ou de décisions prises par les autorités ou des entreprises israéliennes de restreindre l’approvisionnement. L’accès des garçons, des filles et des jeunes à l’éducation est compromis par les pratiques israéliennes, notamment la détention de mineurs, les opérations militaires, les pressions indues et les incidents avec des colons, les restrictions à la construction d’écoles et les difficultés de circulation que créent les points de contrôle.

Il est extrêmement difficile pour les systèmes de santé palestiniens en Cisjordanie de répondre aux

besoins de la population du fait de l'occupation, des restrictions d'accès et du manque d'articles médicaux. La situation humanitaire des Palestiniens soumis au blocus injuste et brutal dans la bande de Gaza est bien pire. Près de 2 millions de personnes ont assisté à la destruction de leurs maisons, de leurs hôpitaux, de leurs écoles, de leur lieu de travail et de leurs moyens de subsistance, de leurs biens et services sans guère entrevoir de possibilités de développement ou de reconstruction. À l'enfermement et aux strictes limitations à l'entrée et à la sortie de la bande de Gaza s'ajoute le terrible héritage des restes explosifs de guerre, qui continuent de poser une menace pour la population civile, au même titre que les bombardements israéliens, qui sont motivés ou non par des attaques en provenance de certains secteurs de Gaza. La population de la bande de Gaza est donc condamnée à subir un châtiment collectif et injustifié. Nous saluons les avancées réalisées par le Mécanisme pour la reconstruction de Gaza, mais cette progression ne doit pas nous faire oublier que le blocus est à l'origine de cette situation critique.

Nous appelons l'ONU à poursuivre et à accentuer ses efforts en vue de régler cette situation et d'aider le peuple palestinien durant cette crise humanitaire. Outre les actions directes et la contribution des organismes des Nations Unies, il est pertinent et nécessaire que le Conseil de sécurité continue de suivre l'évolution de la situation humanitaire dans les territoires occupés et dans la bande de Gaza car cet aspect est tout aussi important que les négociations politiques. Nous encourageons les membres du Conseil à maintenir la tendance que traduit la tenue de la présente séance afin que les aspects humanitaires fassent partie des préoccupations et des délibérations de cet organe pour promouvoir le bien-être des Palestiniens.

Face à ce sombre tableau, il est d'autant plus nécessaire d'appeler la Puissance occupante à abandonner ses politiques agressives, destructrices et coloniales et à faire en sorte que les responsables de massacres et d'actes indignes contre les Palestiniens soient traduits en justice. Nous appelons Israël à mettre fin à l'occupation de la Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est, et au blocus de la bande de Gaza. L'occupation israélienne de la Palestine depuis de longues décennies n'a rien fait d'autre qu'ouvrir la porte aux inégalités, à l'injustice et à l'impunité, créant un terreau fertile au désespoir et à la rébellion des Palestiniens contre cette situation injuste.

Le Conseil de sécurité doit sortir de sa torpeur et défendre fermement les droits inaliénables du peuple palestinien. Il doit déployer des efforts concrets pour amener les parties à la table des négociations et appuyer fermement le rapprochement politique qui conduira au dialogue et à la négociation. De notre point de vue critique à l'égard de l'attitude intransigeante et abusive de la Puissance occupante, qui semble faire tout son possible pour éviter la paix, nous sommes encouragés par toute mesure qui facilite le rapprochement entre Palestiniens et Israéliens, comme ce qui s'est passé dans le cas de la dette liée à l'électricité.

Nous appuyons les efforts du Quatuor pour le Moyen-Orient et saluons tout effort de la communauté internationale visant à promouvoir des processus politiques et des pourparlers entre Israël et la Palestine en vue de rétablir la paix. Cela doit devenir la base exclusive de la solution des deux États, en prenant en compte l'Initiative de paix arabe et en acceptant le droit des Palestiniens à vivre au sein de leur propre État, à l'intérieur des frontières internationalement reconnues de 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale, conformément à la Charte des Nations Unies et aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité.

M. Rycroft (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je m'associe aux précédents orateurs pour saluer la tenue de la présente séance et remercier le Secrétaire général de son exposé.

Depuis la publication du rapport du Quatuor en juillet (S/2016/595, annexe), nous avons observé une accélération inquiétante de certaines politiques israéliennes en Cisjordanie, qui, comme le rapport le décrit clairement, érodent la viabilité de la solution des deux États. Loin de mettre fin à l'expansion des colonies, comme le recommande le Quatuor, nous constatons qu'Israël fait avancer les projets relatifs à la construction de plus de 1 500 logements et que la destruction de structures palestiniennes se poursuit. Les chiffres parlent d'eux-mêmes : plus de 800 structures ont été détruites cette année, et plus de 1 000 personnes ont été déplacées, dont plus de 500 enfants. Comme l'a clairement décrit le Ministre britannique chargé du Moyen-Orient et de l'Afrique, Tobias Ellwood, au début du mois, ces politiques remettent profondément en question l'attachement d'Israël à la solution des deux États.

Les ordres de démolition visant le village palestinien de Soussiya et de l'école de Khan

el-Ahmar, dans l'est de Jérusalem, sont particulièrement préoccupants. De telles mesures auraient de terribles conséquences humaines sur les habitants de Soussiya et les enfants de Khan el-Ahmar. Quel espoir reste-t-il de réaliser la solution des deux États lorsque des communautés sont tout simplement radiées de la carte et lorsque des avenirs sont littéralement rasés à coups de bulldozer? Je réitère donc mon espoir que nous exhorterons tous Israël à cesser sa politique systématique d'expansion des colonies, de démolition de structures palestiniennes et de limitation du développement palestinien.

Le rapport du Quatuor décrit également les effets néfastes de l'incitation et de la violence. Nous déplorons les actes d'incitation des deux parties au conflit israélo-palestinien, notamment tout commentaire de nature à attiser la haine et les préjugés.

Même si le niveau de violence a chuté ces derniers mois, nous appelons de nouveau les parties à faire tout ce qui est en leur pouvoir pour apaiser les tensions et prévenir l'incitation. Nous demeurons également favorables à la relance de la Commission trilatérale sur l'incitation afin d'examiner les allégations d'incitation émanant des deux camps.

Pour ce qui est de Gaza, nous demeurons profondément préoccupés par la situation désastreuse sur place. Selon les estimations, 90 % de l'eau de Gaza n'est pas propre à la consommation, ni même à une utilisation agricole. Gaza a le taux de chômage le plus élevé au monde. Par ailleurs, le risque d'une reprise du conflit pèse lourdement sur Gaza, comme le montrent les tirs de roquettes survenus le mois dernier et la réaction israélienne. Les groupes militants présents à Gaza doivent cesser définitivement les tirs de roquettes et autres attaques contre Israël.

Le Royaume-Uni accueille avec satisfaction les mesures prises par l'Autorité palestinienne et Israël pour améliorer l'approvisionnement en énergie, en gaz, en électricité et en eau à Gaza. Ce sont des progrès importants qui amélioreront les conditions sur le terrain, et il est crucial que ces mesures soient appliquées rapidement, compte tenu de la gravité de la situation. Nous sommes également encouragés par le fait que les établissements d'enseignement et de santé ont été en grande partie reconstruits, même si la reconstruction est loin d'être terminée. Il faut maintenant s'employer à terminer les constructions de logements et à relancer les secteurs productifs, à stimuler l'exportation et à créer des emplois.

Nous aussi avons un rôle à jouer. Les donateurs doivent s'acquitter de tous les engagements pris à la Conférence du Caire qui n'ont pas encore été honorés. Le Royaume-Uni reste décidé à le faire et à atteindre ceux qui sont dans le besoin. Je voudrais une fois encore remercier le Secrétaire général de son exposé et réaffirmer notre plein soutien au travail de M. Nickolay Maldenov, Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient. Nous attendons avec intérêt de l'écouter durant les consultations que nous tiendrons à huis clos dans le courant de la matinée.

La présente séance étant publique, je voudrais avant de terminer, saisir cette occasion pour saluer publiquement la prorogation de la cessation des hostilités en Syrie annoncée vendredi par les États-Unis et la Russie. C'est une mesure positive attendue depuis longtemps. Le niveau de violence a baissé ces derniers jours, et j'espère qu'il continuera de baisser pour permettre un accès humanitaire sans restriction et, au bout du compte, créer un environnement propice à la reprise des pourparlers entre les parties. Mais nous avons déjà atteint ce stade auparavant. Par le passé, la violence n'a baissé que pour laisser place à de nouveaux sommets de barbarie. Nous ne pouvons permettre que l'histoire se répète. Exhortons donc les parties à honorer leurs engagements, et demandons précisément à la Russie d'user de son influence pour appeler Al-Assad à la retenue. Ce ne sera pas chose aisée. En début de semaine, Al-Assad a affirmé que son objectif était de reprendre le contrôle de tout le pays par la force, chose qu'il ne peut réaliser seul et qui ne fera que prolonger le conflit pour encore plusieurs années. Au nom des centaines de milliers de Syriens tués dans le conflit, au nom des millions et des millions des déplacés, on ne peut tout simplement pas le permettre.

M. Gonzáles de Linares Palou (Espagne) (*parle en espagnol*) : Je vous prie, Monsieur le Président, de bien vouloir faire part au Ministre des affaires étrangères, M. McCully, de notre satisfaction de le voir présider de nouveau le Conseil de sécurité. Je vous félicite aussi, ainsi que votre équipe pour le brio avec lequel vous dirigez le Conseil ce mois. Je voudrais également relever, en marge de la question à l'examen, ce qui cela semble déjà être une tendance, à savoir la transformation des séances d'information en véritables débats. Nous sommes d'accord qu'il faut changer le format traditionnel dans lequel nous examinons cette question ou toute autre question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Nous pensons que cela mérite une décision collective du Conseil et qu'on l'aborde dans le cadre

d'une séance de consultations consacrée à nos méthodes de travail.

Cela dit, je voudrais remercier le Secrétaire général de son exposé détaillé. Nous pensons comme lui qu'il est essentiel de défendre la viabilité d'une solution à deux États pour la question palestinienne. Comme M. McCully l'a dit, nous n'avons pas de temps à perdre. Il existe un risque très réel que cette solution soit hors de portée. Il est extrêmement préoccupant de voir la destruction de maisons palestiniennes, l'expansion des colonies de peuplement et la grave situation humanitaire à Gaza, et pas uniquement d'ailleurs. Le plus préoccupant c'est que l'impasse dans laquelle se trouve depuis si longtemps le processus de paix continue de saper la confiance entre les parties. Il est impérieux que nous redonnions à nouveau l'espoir dans le règlement politique de ce conflit avant qu'il ne soit trop tard.

Nous connaissons tous les causes fondamentales du blocage du processus de paix : la politique de colonisation et le recours à la violence. Nous condamnons la violence, les actes de terreur quels qu'en soient les auteurs et l'incitation à la violence. Nous ne pouvons pas aussi ignorer combien il importe de mettre fin aux rivalités inter-palestiniennes pour sortir le processus de paix de l'impasse.

L'Espagne tient à réitérer son plein appui à l'initiative française tendant à ce que soit organisée une conférence internationale en vue de relancer le processus de paix. Mon pays participe déjà activement aux préparatifs de cette conférence; par exemple, nous venons de participer à Stockholm à une réunion d'un groupe de travail sur la société civile.

Il est essentiel que des mesures soient prises pour instaurer la confiance. Nous sommes satisfaits des quelques pas faits dans ce sens. Nous saluons la signature, il y a deux jours, le 13 septembre, d'un accord entre Israël et l'Autorité palestinienne au sujet du paiement de la dette des Palestiniens sur leur facture d'électricité. Il s'agit d'un petit pas, certes, mais un pas dans la bonne direction. De même, la communauté internationale doit tirer parti des synergies entre les différentes initiatives – les propositions du Quatuor, l'initiative française et l'Initiative de paix arabe. Comme le Secrétaire général l'a dit si justement, le débat général de l'Assemblée générale commence la semaine prochaine, le Quatuor tiendra une réunion, une réunion préparatoire se tiendra à Paris, et il est prévu une réunion du Comité de liaison ad hoc. Nous espérons tous que ces évènements aideront à encourager les parties à retourner à la table des négociations.

M. Shen Bo (Chine) (*parle en chinois*) : Je voudrais remercier le Secrétaire général de son exposé. Nous apprécions ses efforts actifs positifs pour faire avancer le processus de paix, ainsi que ceux de son Représentant personnel, M. Nickolay Mladenov. Le conflit entre la Palestine et Israël est au cœur des questions du Moyen-Orient et est tout naturellement d'une importance fondamentale pour la paix au Moyen-Orient dans son ensemble. La communauté internationale doit agir avec urgence en promouvant des négociations de paix et en prenant des mesures plus concrètes.

La communauté internationale a récemment adopté une série de nouvelles approches visant à régler la question de Palestine. Au début du mois de juin, les participants à conférence ministérielle qui a eu lieu à Paris en appui à l'initiative de paix au Moyen-Orient sont parvenus à un consensus préliminaire sur la façon dont il faut promouvoir la prochaine phase des pourparlers de paix, et cela a poussé la communauté internationale à recentrer son attention sur la question. Nous saluons et appuyons les efforts de la France pour promouvoir les négociations et la paix. Dans le même temps, la Russie et l'Égypte travaillent aussi activement sur la question, et le Quatuor pour le Moyen-Orient a publié un nouveau rapport (S/2016/595, annexe). La Chine appuie tout effort susceptible d'aider à régler la crise palestino-israélienne et à réaliser la solution des deux États.

La priorité absolue c'est de sortir les pourparlers de paix de l'impasse dans laquelle ils se trouvent afin de s'efforcer d'établir un État palestinien indépendant et souverain sur la base des frontières de 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale. Il s'agit d'un droit inaliénable du peuple palestinien. Les deux pays doivent faire preuve de retenue, s'abstenir de violence, prendre des initiatives qui contribuent à renforcer la confiance, faire les compromis nécessaires, œuvrer à la reprise des pourparlers dès que possible et parvenir à des résultats sur la base de ces pourparlers. Israël doit faire preuve de bonne volonté en agissant d'abord pour cesser immédiatement l'expansion de ses colonies de peuplement, lever le blocus imposé à Gaza et les restrictions à l'accès de l'aide aux Palestiniens. Dans le même temps, les préoccupations légitimes d'Israël en matière de sécurité doivent être respectées.

La communauté internationale doit accroître sa coordination afin de traduire dans les faits la dynamique positive actuelle en vue du règlement de la question palestinienne. Nous devons rester concentrés sur l'objectif central de tous les efforts, à savoir la solution des deux États, et œuvrer rapidement pour permettre

une reprise des pourparlers de paix afin de parvenir à de réels résultats. Nous devons faire fond sur l'expérience acquise dans le traitement d'autres situations de crise au Moyen-Orient, en explorant toutes les voies possibles aux fins de la reprise des pourparlers sous l'égide du Quatuor pour le Moyen-Orient en créant des synergies internationales. Certes, nous devons continuer d'utiliser les mécanismes qui sont déjà en place, mais nous devons aussi encourager de nouvelles initiatives. Dans l'intervalle, nous devons être conscients du rôle directeur des Nations Unies dans cette question, et tout résultat des efforts faits pour promouvoir la paix doit être approuvé par le Conseil de sécurité.

La Chine a toujours appuyé les aspirations légitimes du peuple palestinien à recouvrer ses droits et intérêts légitimes nationaux, et a toujours œuvré en faveur des négociations de paix. En tant que membre permanent du Conseil de sécurité et grande puissance responsable,, nous avons contribué de façon constructive au processus de paix palestino-israélien. Au début de l'année, le Président chinois, M. Xi Jinping, a prononcé au siège de la Ligue des États arabes un discours dans lequel il a n spécifiquement évoqué la position de principe de la Chine concernant la question de Palestine. À la conférence ministérielle de Paris, le Ministre chinois des affaires étrangères, M. Wang Yi, a présenté l'initiative « trois arrêts » et « trois explorations ». La Chine apporte également son aide à la Palestine, au maximum de ses capacités, pour l'aider à revitaliser son économie et à améliorer les moyens de subsistance de sa population. Elle est prête à travailler avec la communauté internationale pour maintenir la pression en faveur d'une solution rapide et juste à la question israélo-palestinienne.

M. Yelchenko (Ukraine) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de la convocation de la séance d'aujourd'hui sous ce format, qui est conforme à notre récent débat collectif sur la façon de moderniser certaines des méthodes de travail du Conseil de sécurité.

L'Ukraine appuie en permanence le processus de paix au Moyen-Orient et le principe d'une solution à deux États, où Israël et Palestine puissent coexister en paix et en sécurité. Nous sommes profondément préoccupés par l'escalade à laquelle nous assistons actuellement, non seulement l'escalade verbale de responsables de haut niveau, de part et d'autre, mais l'escalade sur le terrain également.

La mort d'un Palestinien tué par balle dans un camp de réfugiés de Jérusalem-Est le 5 septembre ainsi que les allégations de nettoyage ethnique proférées de part et d'autre par les dirigeants des deux camps le 9 septembre ne servent pas la cause de la reprise de pourparlers de bonne foi entre Israéliens et Palestiniens. Ces faits ne contribuent pas à rétablir entre les deux parties le climat de confiance si nécessaire pourtant eu égard aux perspectives de pourparlers éventuels entre Netanyahu et Abbas, à Moscou, au Luxembourg ou ailleurs.

L'escalade récente sert à nous rappeler une fois de plus que le statu quo ne mène nulle part. Nous sommes fermement convaincus que les deux parties doivent réellement faire preuve de retenue et s'abstenir de recourir à la force, qui ne peut qu'alimenter la violence et engendrer de nouvelles victimes, toutes choses qui pourraient faire le jeu des extrémistes désireux de compromettre les fragiles chances de paix.

Nul ne peut raisonnablement arguer qu'il est possible de s'attaquer à ce problème sans en traiter les causes profondes, puisque le conflit israélo-palestinien en souffrance figure parmi les priorités du programme terroriste dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord.

La décision annoncée de suspendre les élections municipales palestiniennes prévues le 8 octobre est regrettable, car nous pensons que la réconciliation entre Palestiniens est une condition préalable importante de la conclusion d'un accord viable avec Israël.

Nous sommes convaincus que la création d'un État palestinien stable, pacifique et démocratique est dans l'intérêt à long terme d'Israël et de sa sécurité. Toutefois, le processus en cours d'expansion des colonies de peuplement et de légalisation des avant-postes pourrait porter atteinte aux efforts de la communauté internationale visant à parvenir à des progrès tangibles dans le processus de paix.

Tout succès dépendra, en dernière analyse, de l'engagement sincère de toutes les parties concernées. Il faut redoubler d'efforts sur le plan diplomatique afin d'enrayer et de désamorcer la dernière vague de violence et de débloquer les négociations israélo-palestiniennes.

L'Ukraine maintient son appui résolu à tout effort visant à faire renaître l'espoir dans la possibilité de parvenir à une solution à deux États par la négociation.

Le Président (*parle en anglais*) : J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 11 h 55.